



Communiqué du 9 janvier 2024

ForêtSuisse soutient l'initiative parlementaire Fässler

Le conseiller aux Etats Daniel Fässler, président de ForêtSuisse, demande par le biais de l'initiative parlementaire «Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses» que des recommandations de prix pour les bois bruts puissent être publiées. Dans le cadre de la procédure de consultation, ForêtSuisse soutient et salue la révision ad hoc de la loi sur les forêts.

La loi fédérale sur l'agriculture contient depuis 2004 une base légale autorisant les organisations et les branches concernées à fixer des prix indicatifs pour les producteurs et fournisseurs de produits agricoles et leurs acheteurs. Par analogie avec cette règle, une initiative parlementaire du conseiller aux Etats Daniel Fässler, président de ForêtSuisse, demande qu'un article de même nature soit introduit dans la loi sur les forêts. Cela permettrait aux quelque 250 000 propriétaires de forêts, surtout aux privés, de disposer de repères concernant les prix du marché lorsqu'ils ou elles vendent de leurs bois bruts (grumes, bois d'industrie, bois-énergie).

Des recommandations de prix pour améliorer planification et transparence

ForêtSuisse salue et soutient pleinement le projet de révision de la loi sur les forêts. Beaucoup de propriétaires de forêts ne sont pas des professionnels de la vente de bois. Connaissant mal la situation du marché, elles et ils sont désavantagés pour négocier avec les acheteuses et les acheteurs expérimentés, souvent de grands négociants et négociantes. La vente de bois est la principale source de rentrées pour beaucoup de propriétaires de forêts. Elles et ils ont donc besoin d'informations actuelles sur l'évolution du marché, qu'il s'agisse des assortiments recherchés ou des prix du moment. Des recommandations de prix pour les bois bruts sont un gage de sécurité pour planifier, et aussi de transparence, tant pour les propriétaires de forêts que pour leurs clientes et clients. Elles aident les propriétaires à assurer l'entretien de la forêt et à garantir les services écosystémiques qu'elle fournit à l'ensemble de la société.

Jusqu'à la dissolution de la Commission du marché du bois (CMB), ses analyses du marché et ses recommandations de prix étaient des aides essentielles à la décision. Les coupes de bois exigeant un certain temps de préparation, il est important que les organisations de vendeurs et d'acheteurs échangent des informations sur les tendances du marché, afin de pouvoir réagir rapidement à l'évolution de la demande et des prix.

Le fait que la proposition de révision partielle de la Loi sur les forêts s'appuie sur des dispositions analogues de la Loi sur l'agriculture est jugé pertinent par ForêtSuisse. Il en va du bois brut comme d'une production primaire aussi et donc comme du premier échelon de la filière de mise en valeur.

Contact:

Benno Schmid
responsable Communication et Politique, ForêtSuisse
+41 32 625 88 71
benno.schmid@waldschweiz.ch



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faîtière des propriétaires forestiers. Elle représente les intérêts des quelque 250000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et de préserver la vitalité et la biodiversité des forêts. Pour en savoir plus: www.foretsuisse.ch